

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

RESOLUTION

relative au nouveau cadre stratégique de l'Organisation Internationale de la Francophonie

adoptée par le Parlement de la Communauté française en sa séance du
jeudi 10 avril 2014

Le Parlement de la Communauté française,

Vu le nombre d'Etats et de gouvernements membres de la Francophonie et le poids de l'OIF sur la scène internationale ;

Considérant que la Communauté française est un partenaire important de l'Organisation Internationale de la Francophonie et qu'elle y joue un rôle de premier plan jouissant d'un pouvoir de décision équivalent à celui d'un Etat membre ;

Considérant que la Communauté française est le troisième bailleur de fonds de l'OIF, ce qui lui donne du poids et une visibilité sur le plan multilatéral ;

Vu le potentiel considérable de la Francophonie et son rôle important dans la promotion de valeurs universelles qui sont chères à la Communauté française ;

Considérant que l'OIF traite des matières dans un cadre de coopération internationale qui sont complémentaires avec des actions bilatérales de la Communauté française, ce qui augmente la portée de ses actions ;

Vu l'engagement de la Communauté française en matière de diversité culturelle et de défense de la langue française, illustré notamment par l'organisation du Forum mondial de la langue française en 2015 à Liège ;

Considérant que la Communauté française plaide avec force au sein de l'OIF pour une éducation pour tous et de qualité et soutient cette ambition au travers de plusieurs projets ;

Vu notre préoccupation particulière concernant la jeunesse, constituant par ailleurs une part importante de la population de nombreux pays membres de la Francophonie, qui se traduit entre autre par le soutien au fonds d'insertion des jeunes (FIJ) ;

Considérant que nous portons un intérêt particulier à la promotion des principes aussi fondamentaux que le respect des droits de l'homme, la consolidation de l'Etat de droit et la défense de la paix ;

Considérant que la Communauté française participe à la promotion du développement durable en soutenant significativement l'Institut de la Francophonie pour le développement durable ;

Considérant que l'OIF s'intéresse de plus en plus aux thématiques de l'innovation et de l'économie comme vecteur de développement ;

Vu la nécessité d'œuvrer en faveur d'un consensus plus clair entre les Etats et gouvernements membres de l'OIF sur la mission de la Francophonie en particulier sur ce que doit être le rôle politique qu'elle aspire à jouer à l'échelle internationale;

Considérant que la Francophonie est en mesure de mettre en œuvre une approche originale, prenant appui aussi bien sur l'action des Etats et gouvernements que sur l'apport spécifique et la vitalité des organisations non gouvernementales ;

Considérant que nous arrivons à la fin du cadre stratégique décennal 2005-2014 et qu'un cadre stratégique à moyen terme sera adopté en novembre 2014 au sommet de Dakar ;

Considérant que le cadre stratégique de la Francophonie formulera les orientations stratégiques et les principes directeurs qui s'imposeront à la programmation de l'OIF et aux opérateurs spécialisés de la Francophonie pour une période de huit ans.

Demande au Gouvernement :

De se positionner comme acteur dynamique en définissant ses priorités dans l'élaboration du nouveau cadre stratégique de l'Organisation Internationale de la Francophonie ;

De continuer à investir prioritairement dans les domaines que la Communauté française considère comme essentiels et qui croisent les enjeux politiques, l'impact concret sur le terrain et une plus grande implication de la société civile : la promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique et le soutien à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;

Outre ces missions prioritaires, d'orienter ses actions de manière à tenir compte des récents développements au sein de la Francophonie qui rencontrent également les priorités de la FWB, à savoir la jeunesse, l'innovation et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ;

De continuer à promouvoir les droits de l'homme, la consolidation de l'Etat de droit et la défense de la paix ;

De soutenir les initiatives en matière de promotion et de diffusion de la langue française, notamment en utilisant les nouvelles technologies, et cela, en œuvrant contre la fracture numérique entre les différents pays de la francophonie ;

De promouvoir une Francophonie construite sur un socle de valeurs liées à la solidarité Nord-Sud, au partage de la langue et de la culture dans le respect mutuel, tout en ayant une attention particulière au développement durable et au respect des clauses sociales ;

De privilégier le soutien aux opérateurs et aux associations coopérantes de façon à optimiser les missions de la Francophonie et les retombées positives pour la Communauté française ;

De développer une stratégie au sein de la Francophonie qui cible des actions qui soient complémentaires avec nos actions bilatérales et qui participe à la visibilité de la Communauté française.
